



Simiane-Collongue

PROCES-VERBAL **SUCCINCT DU** **CONSEIL MUNICIPAL** **DU 18 SEPTEMBRE** **2026 À 9H**

Le 18 septembre 2026, le Conseil Municipal s'est tenu à la salle Léon Masson à Simiane-Collongue.

MEMBRES PRESENTS :

MM. Sarah ABDELALI - Philippe ARDHUIN - Marina BARRESI - Franck CALDERINI - Robert CANAMAS – Yvonne CARAMICO - Jean-Michel CASTAGNETTI - Clément CHICHIGNOUD - Emilie COSSU - Bastien DE CARO DELAHAYE - Patrick GARGUILO - Caroline GORA – Noé GUIGONET - Marie-Line LEPAGE BAGATTA - Jean LE PESQ – Gilbert MAGNAN - Paul MAISON - Julia MICH - Clément MOUSSOUYAN - Bernard NEDJAR - Jennifer PALOMBE - Hervé SEREKIAN – Dominique VALOIS-VALERA - Marc VIGOUROUX

PROCURATIONS :

- Mme Julie ALLIO à Mme Jennifer PALOMBE
- M. Léonard BALDOCCHI à Mme Marina BARRESI
- Mme Isabelle CAUET à M. Jean LE PESQ
- Mme Anna GAGLIARDI à Mme Dominique VALOIS-VALERA
- Mme Paule RANUCCI à Mme Yvonne CARAMICO

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire : Il est 10h, le Conseil Municipal va commencer. Mesdames, Messieurs, Mesdames, Messieurs les conseillers, la séance est ouverte.

Nous allons procéder à l'appel nominatif.

Le quorum étant atteint.

Je propose Madame Dominique VALOIS-VALERA comme secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Avant de passer à la décision du Maire, j'aimerais évoquer les péripéties voire les feuilletons que nous avons à la Métropole.

Actuellement, à la Métropole, et bien, on ne sait pas du tout ce qui va se passer. Donc, j'ai rien, je n'ai pas de scoop à vous donner.

Actuellement, la première délibération qui fait état de la modification du budget pour arriver à l'équilibre a été votée.

Ces délibérations sont votées aux deux tiers. Les deux tiers ayant eu la majorité, donc la modification a été votée, délibérée.

La deuxième qui était l'application de la première, aux deux tiers, il a manqué une voix, ce qui rend inopérante la première délibération.

Maintenant, qu'est-ce qui va se passer ? C'est une première, ça n'est jamais arrivé, il n'y a pas de jurisprudence.

Soit, on considère que la première étant valide, le budget peut se dérouler, et au niveau du CA, à la fin de l'année, on actera le déficit, qui, dans ce cas-là, sera reporté à l'année suivante.

Soit, on considère de fait, comme la deuxième n'a pas été délibérée, que le budget est en déséquilibre. Et là, c'est soit la Cour des Comptes, soit le Préfet.

Au niveau des AC (Attribution de Compensation), c'est quelque chose que l'on ne peut pas toucher dans la loi. Puisque je rappelle que ce sont des compétences qui ont été transférées, mais avec les recettes, donc, au prorata de ce qu'ont réalisé les communes, on le prend et on fait passer sur l'AC à la commune, c'est un remboursement en fait, c'est un jeu d'écriture.

Si d'aventure, le Préfet, maintient sa position, il faudrait faire une commission locale d'évaluation de transfert peut être, qui prend à peu près deux ans. Ensuite, il faut que les communes délibèrent. Il suffit qu'une commune dise non, tout tombe.

Concernant la Dotation de Solidarité Communale, je comprends la position du Maire de Marseille, puisque c'est une dotation de solidarité. Et la solidarité de toutes les villes et villages des Bouches-du-Rhône est tournée vers Marseille. Je vais vous donner un exemple. La moyenne pour les communes, comme la nôtre, c'est 20 euros par habitant. Pour Marseille, c'est 40 euros. Donc, je peux le concevoir.

Mais ce montant est voté. On a mis 66 millions, on aurait pu mettre 80, on aurait pu mettre 10, on aurait pu mettre 5. C'est la communauté qui décide, qui vote.

Donc, si on fait un avenant, ce qui était prévu dans la délibération numéro deux du Conseil Métropolitain, on baissait ce montant. C'est un avenant. C'est celui qui a été refusé.

Si on décide, ou on pense, que le budget est en déséquilibre, beaucoup de communes vont être extrêmement pénalisées, voire certaines ne pourront plus payer leurs fonctionnaires.

Et le Préfet peut dire qu'on verse quand même l'AC, compte tenu de l'importance au niveau de la trésorerie. On ne sait pas ce qui va se passer.

Tout ce que l'on sait, c'est qu'on demande aux communes de faire un budget. Et ces recettes, l'AC et la DSC, sont marquées comme recettes votées. Et vers la fin de l'année, on dit peut-être que vous n'allez rien toucher. Donc ça c'est vraiment inédit.

On le saura prochainement.

Décision du Maire : souscription d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole

Monsieur le Maire : Au niveau des décisions du Maire.

Donc, premier point, nous activons, souscrivons une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole, qui a le taux le moins cher.

Je rappelle que ces lignes de crédit, c'est un emprunt fictif, c'est-à-dire qu'on nous met à disposition une ligne de crédit, c'est nous qui avons créé ce système, qui est légal bien évidemment.

Les taux d'intérêts sont de 1,6%, et si nous n'activons pas cette ligne de crédit parce qu'on en a pas besoin, on a aucun taux. On a juste les frais de dossiers de 0,1%, soit à peu près 1 000 euros.

C'est pour un montant d'un million, vous avez bien compris qu'avec ce qui se passe à la Métropole, il est plutôt sage de prendre cette ligne de crédit.

Le pouvoir qui a été donné au Maire lors du Conseil Municipal du 22 mars 2026, délibération portant sur la délégation donnée au Maire, article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, me permet de prendre cette ligne de crédit.

Et pour information, deux autres banques ont été consultées qui étaient les moins-disantes au départ, la Banque Postale et la Caisse d'Epargne.

Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026

Monsieur le Maire : Pour le procès-verbal du 5 juin 2026, est-ce qu'il y a des remarques ?

Monsieur Vigouroux.

Monsieur VIGOUROUX : Sur la page 31, je parlais de parking, et non pas de parquet. Sur la page 33... C'est en haut de la page. C'est sur la 3^{ème} ligne.

Monsieur le Maire : Oui c'est une faute de frappe.

Monsieur VIGOUROUX : Sur la page 33, vous dites que j'ai été complètement débouté. Ce qui est faux, ce qui s'est passé réellement, c'est que comme Korian a retiré sa proposition d'achat, il n'y a plus eu de procédure.

Monsieur le Maire : Non, non, non. Vous avez été débouté bien avant. Je peux vous l'affirmer.

Monsieur VIGOUROUX : C'est faux, je n'ai pas été débouté.

Monsieur le Maire : Oui, et c'est même là où vous avez même écrit... Vous avez écrit au Procureur que ma mère, qui se trouve dans cette maison de retraite, il ne doit pas payer le Maire...

Monsieur VIGOUROUX : Arrêtez avec votre mère. C'est vous qui en parlez de votre mère. Laissez-moi tranquille avec votre mère.

Monsieur le Maire : Écoutez, j'ai été convoqué. Je sais exactement ce que vous avez dit.

Vous avez attaqué ma famille

Monsieur VIGOUROUX : Pas du tout.

Madame VALOIS-VALERA : En tout état de cause, Monsieur Vigouroux, on a reporté les paroles qui ont été prononcées, même si vous n'êtes pas d'accord.

Monsieur VIGOUROUX : Les paroles, ce n'est pas les paroles... C'est le Maire qui l'a dit...

Monsieur le Maire : La dernière fois, Monsieur Vigouroux avait dit que ce n'était pas vrai. On lui a fait entendre son enregistrement et il a dit que ce n'était pas vrai.

Monsieur VIGOUROUX : J'ai confirmé... Parce que ce n'était pas vrai.

Monsieur le Maire : C'était votre enregistrement, c'était votre voix.

Monsieur VIGOUROUX : Mais ce n'est pas ce que j'ai dit. Vous faites croire que...

Monsieur le Maire : Ah oui donc c'est Madame Valois qui a imitée votre voix ?

Bon allez, continuez.

Monsieur VIGOUROUX : Enfin, sur la dernière page, il est noté que Mme Palombe ne prend pas part au vote et quitte la salle. Or, c'est faux. Mme Palombe n'a pas quitté la salle au moment du vote, ni avant, ni pendant.

Sur l'enregistrement numérique, vous lancez le vote dans la foulée de vos interventions. Donc, matériellement, elle n'a pas pu quitter la salle. D'ailleurs, on n'entend aucun bruit de chaise.

Alors que quand quelqu'un se lève, c'est horrible...

Monsieur le Maire : Je peux vous dire qu'elle a quitté la salle.

Monsieur VIGOUROUX : Pardon ?

Monsieur le Maire : Je prends à témoin l'autre groupe d'opposition.

Monsieur le Maire : Vous vous n'en souvenez pas ?

Monsieur CHICHIGNOUD : Si si.

Non pour moi, elle n'a pas quitté la salle. Mais par contre vous avez notifié qu'elle était excusée pour le vote, après le vote.

Madame PALOMBE : J'ai quitté la salle, je suis passée derrière.

Monsieur le Maire : Pour moi elle a quitté la salle, enfin du moins... On peut faire l'appel des témoins, il faudrait mettre une caméra maintenant. Mais bon, allez-y, continuez.

Monsieur CHICHIGNOUD : Personnellement, je ne me formaliserai pas pour ça puisqu'elle est excusée pour le vote.

Monsieur le Maire : Je sais bien.

Monsieur VIGOUROUX : Elle s'est abstenue, elle n'a pas voté effectivement.

J'ai eu confirmation par des personnes du public qui, effectivement, l'ont signalé.

Monsieur le Maire : Tout à fait, vous avez au moins 42 témoins.

Monsieur VIGOUROUX : C'est terminé pour moi, pour le PV, merci.

Monsieur le Maire : Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres... ?

Monsieur CHICHIGNOUD : Juste une remarque pour évacuer tout doute de ce style. On en parlera peut-être un autre jour, ce n'est pas du tout l'ordre du jour, mais filmer le Conseil, ça peut être une solution.

Monsieur le Maire : Ça peut.

Monsieur VIGOUROUX : D'ailleurs, c'est ce que je vais faire.

Monsieur le Maire : D'ailleurs, avant, il y avait des caméras.

Après, nous avons un groupe de notre opposition qui a dit que c'était anormal parce qu'il y avait des mimiques, il y avait ci, il y avait là, certains qui jouaient au téléphone ou autre, donc ils ont dit : « on ne peut pas ».

Moi, ça ne me gêne pas, on n'a rien à cacher.

Monsieur VIGOUROUX : C'est parfait, du coup, je filme là, je vous informe.

Monsieur le Maire : Bien.

Questions orales de Vivre Simiane.

Monsieur le Maire : Je suis un peu interloqué.

La toiture de la chapelle Saint-Germain est fragilisée, des travaux pour préserver ce bien communal sont nécessaires.

Monsieur CHICHIGNOUD : Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Nous n'avons pas connaissance de la prévision des travaux.

Notre question : quelles sont les intentions de la Mairie pour la rénovation de ce bien du patrimoine de Simiane ? Des travaux ont-ils été budgétés ?

Monsieur CHICHIGNOUD : Oui, oui on lira nos questions. C'était Marie-Line qui devait prendre la parole sur ce sujet.

Monsieur le Maire : Ah pardon.

Monsieur CHICHIGNOUD : Merci.

Monsieur le Maire : Donc, c'est Madame Lepage-Bagatta.

Voilà. Comment vous savez que la charpente est touchée ?

Madame LEPAGE-BAGATTA : Ce sont des remontées des pratiquants ou des personnes usagées de la chapelle qui me l'ont dit.

Monsieur le Maire : Mais on ne peut pas voir la charpente de dessous.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Alors, c'est des gens qui sont usagés de la chapelle qui me l'ont dit et je pose la question de savoir si... Alors, si vous dites que la chapelle, la toiture n'est pas...

Monsieur le Maire : Non, la charpente.

Madame LEPAGE-BAGATTA : La charpente.

C'est la toiture qui... Alors, il ne parle pas de charpente, je parle de la toiture.

Monsieur le Maire : Oui parce que moi, on m'a parlé de charpente.

Madame LEPAGE-BAGATTA : La charpente, c'est autre chose. La toiture, c'est le recouvrement, ce n'est pas la structure.

C'est ma question. Est-ce que vous étiez au courant ?

Monsieur le Maire : Oui, oui, je suis au courant.

Il y a eu énormément de pluie cet été. Donc, il y avait une urgence. C'est vrai qu'on a eu un été très, très pluvieux... Bon, il n'y a pas eu une goutte d'eau.

Donc, ce n'est pas des travaux qui devaient être faits en urgence.

Actuellement, la charpente, la solidité de l'ouvrage...

Madame LEPAGE-BAGATTA : Je ne parle pas de charpente, je parle de toiture.

Monsieur le Maire : Oui, oui.

On m'a même dit que certains avaient dit qu'on pouvait avoir la toiture qui s'écroulait sur la chapelle.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Je ne sais pas ce qu'on vous a dit, je n'étais pas là.

Moi, ce qu'on m'a dit, c'est que la toiture était endommagée et que ça nécessitait des travaux.

Après, peut-être qu'un avis technique suffirait à conclure...

Monsieur le Maire : Oui, cette toiture a été entièrement refaite, comme l'intérieur de la chapelle, durant mon premier mandat.

Actuellement, il y a quatre, cinq tuiles cassées je crois. Alors, cela n'est pas lié à l'usure, mais à possiblement des enfants qui montent dessus. Il y en a même qui faisaient du VTT dessus.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Oui, c'est toujours la faute des autres...

Monsieur le Maire : Donc, il y a quelques tuiles qui ont été cassées, mais pas énormément.

Il y a quelques tuiles dont le pureau s'est décalé, pas énormément non plus.

Il y a eu, par contre, beaucoup d'aiguilles de pin, puisque les arbres aux alentours ont souffert cet été, ils se sont accumulés.

Et comme, dans notre région, nous avons des toitures qui n'ont pas beaucoup de pente, cela a fait obstacle à l'évacuation d'eau et l'eau s'est passée sous le pureau.

Donc, actuellement, les services techniques, depuis cette semaine, sont intervenus. Pour changer les tuiles, on attend de récupérer des tuiles identiques. Puisqu'on avait refait la toiture avec des tuiles anciennes pour éviter d'avoir un rouge cru sur un bâtiment ancien.

Voilà. Donc, on ne va pas changer l'intégralité, mais on va mettre des matériaux d'origine et on va recoller celles qui sont déplacées et changer celles qui sont cassées.

Madame LEPAGE-BAGATTA : C'est parfait comme réponse, je pense que les usagers seront ravis de l'entendre.

Monsieur le Maire : Et il y a, évidemment, une réfection, notamment de la salle, l'ancienne salle de chaufferie, qui se trouve à côté. Puisque le placo avec ses fuites, c'est là où il y a, eu on va dire, le plus de mousse, parce que ce n'est pas au soleil, où l'eau est passée sous le pureau.

Deuxième question.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Merci pour votre réponse claire, je la transmettrai.

Monsieur le Maire : Non, parce que moi, on m'a dit que la toiture risquait de tomber, que la charpente était brûlée.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Ce n'est pas le sens de ma question.

Monsieur le Maire : J'ai été un peu surpris.

Monsieur GUIGONET : Monsieur le Maire, en ce conseil de rentrée, vous devez vous douter qu'une question porterait sur l'école.

Vous le savez, je pense que vous avez pu le ressentir, nous l'avons tous senti...

Monsieur le Maire : Vous parlez de quoi ? De l'ancienne ou de la nouvelle ?

Monsieur GUIGONET : De l'ancienne, celle qui est encore utilisée aujourd'hui.

L'été qui s'achève a été chaud. Encore cette semaine, les températures ont dépassé les 30 degrés. Et ces températures, qui étaient autrefois exceptionnelles, sont amenées à se généraliser, à devenir récurrentes chaque été entre mai et septembre.

Vous avez engagé les travaux pour la construction d'une nouvelle école. Très bien, ces travaux ne sont pas terminés à l'heure actuelle.

L'école actuelle sera utilisée pendant encore de nombreuses années.

Ma première question est simple : quelles mesures allez-vous mettre en place au sein de l'école actuelle pour lutter contre les fortes chaleurs et pour assurer le bien-être des élèves ?

J'en profite pour rajouter une deuxième question, cette fois-ci dans le cadre du PPRI.

La commune a une obligation de mise en conformité, une obligation de sécurité concernant l'école.

Ma deuxième question : qu'avez-vous prévu pour vous mettre en conformité avec le PPRI concernant l'école actuelle ?

Et enfin, je profite de ce petit temps de parole pour vous demander un point sur l'avancement des travaux de la nouvelle école.

Notre groupe souhaite savoir si notamment, des retards de livraison sont prévus ou non.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien, je vais répondre un peu dans le désordre. Un ordre chronologique en partant du bas.

La nouvelle école.

Un, il y a eu des travaux supplémentaires pour éviter l'archéologie. On a encapsulé la zone, enfin la couche archéologique.

Nous avons été, on va dire, un peu plantés par la ligne qui devait être démontée par Enedis et qui a eu beaucoup de retard pour la mise en action, donc soit six mois. Actuellement, forcément, le délai entre la rentrée et la réception, ça va être juste.

L'entreprise, cette semaine, m'a dit qu'ils tiendront les délais. On m'a dit que ça va être juste, mais on va mettre des équipes supplémentaires.

Donc, on devrait faire, conformément au cahier des charges, une ouverture pour septembre 2027.

Monsieur GUIGONET : Très bien.

Monsieur le Maire : Concernant l'école actuelle, on n'a pas attendu ce Conseil Municipal. Avant de poser la question, il aurait fallu se renseigner. On a acheté des climatiseurs mobiles.

Je rappelle que ces climatiseurs ou la climatisation, c'est juin et septembre, en gros.

Monsieur GUIGONET : Et en ce moment, c'est mai aussi, puisque la première vague de chaleur, il me semble que c'était en mai cette année.

Monsieur le Maire : Oui enfin, que ce soit en mai... Il y a des classes qui sont climatisées, attention.

Monsieur GUIGONET : Bien sûr.

Monsieur le Maire : Les plus chaudes. Le reste, on a mis des climatiseurs mobiles.

Continuer et toucher aux murs pour mettre toute l'école climatisée, vu l'avenir de l'école, et vu le coût, je ne le ferai pas.

Les parties communes de l'école élémentaire sont climatisées.

Actuellement, à la nouvelle école, il y aura des climatiseurs. Logiquement, on ne devrait pas devoir les utiliser, puisqu'on a fait toutes les parties à l'intérieur en pisé. Justement, on a mis l'accent sur cette partie d'isolation qui était dans le cahier des charges et forcément, ça a eu un coût assez fort.

Mais je pense, et là je vous rejoins, que dans l'avenir, on doit se prémunir contre la chaleur. Ce qui n'était pas tout à fait le cas il y a 20 ans.

Monsieur GUIGONET : Bien sûr.

Monsieur le Maire : Et là, le PPRI.

Donc, les écoles actuelles sont en inondable rouge. C'est-à-dire que je ne peux, on ne peut même pas mettre un bungalow pour faire une classe supplémentaire, même transitoire.

Il me semble que nous avons une salle de classe vide. Et cette salle de classe, je le rappelle pour mémoire, on a eu un pic et c'est un logement social que j'ai désaffecté, j'ai fait faire des travaux pour en faire une salle de classe. Parce qu'il était limitrophe.

Cette question me fait plaisir, mais vraiment. Parce que maintenant, vous savez que l'école est touchée par un risque PPRI.

Parce que durant la campagne, ce n'était pas inondable. Vous deviez faire plein de choses sur cette école, la garder ou autre. Mais vous avez oublié qu'elle était inondable.

Donc, ça me fait plaisir que vous ayez enfin lu soit mon programme, soit le plan PPRI.

Monsieur GUIGONET : Je vous rassure, Monsieur le Maire, nous avons tout prévu lors de la campagne. Et nous avons vérifié que tout était faisable.

Monsieur le Maire : D'accord, rajouter un étage pour faire un point de regroupement sur des fondations actuelles en zone inondable avec la descente des charges. Vous l'avez étudié, je n'y crois pas.

Monsieur GUIGONET : Oui, je vous rassure, nous avons bien étudié ça.

Monsieur le Maire : Ça nous aurait coûté plus cher que la nouvelle école.

Monsieur GUIGONET : C'est factuellement faux, mais bon, passons.

Monsieur le Maire : D'accord. J'aimerais bien voir vos notes de calculs.

Monsieur GUIGONET : Je vous les transmets, si vous voulez.

Monsieur le Maire : Bon, question suivante.

Monsieur CHICHIGNOUD : Monsieur le Maire, face à l'augmentation des risques d'incendie et d'inondation ainsi qu'à la vulnérabilité de notre commune et de notre massif, il est essentiel d'actualiser régulièrement le plan communal de sauvegarde, de le faire vivre auprès de la population.

Cette démarche doit associer les services municipaux, les secours, les forces de l'ordre, le CCFF et les habitants.

Notre groupe aimerait participer à une commission de travail sur ce sujet.

Êtes-vous favorable à sa création et dans quel délai pourrait-elle être mise en place ?

Monsieur le Maire : Bien. Alors, le plan de sauvegarde, principalement l'incendie et les inondations, il en existe d'autres, pour la neige, c'est régulièrement mis à jour. Il n'y a aucun souci à ce niveau-là. Et c'est mis à jour depuis 2015, le temps de le refaire.

On a eu la chance de ne pas l'avoir activé.

Si, on l'a activé une fois la cellule de crise quand il y a eu une pyromane sur la commune.

Autrement, on a eu la chance de ne pas l'activer malgré des débuts de feu, mais les secours ont été suffisamment efficaces pour éviter un incendie élargi et activer ce plan.

Quant à ce que vous évoquez pour intégrer, vous intégrer à ce dispositif, à vrai dire, je n'en ai pas envie. Et je vais vous dire pourquoi.

Je recherche une opposition constructive. Ce, à quoi vous étiez engagé il y a six mois. Nous sommes d'accord ? Mais six mois plus tard, vous démontrez que ce n'était que des paroles.

Vous avez engagé un recours contre la vente d'un terrain à côté de notre salle actuelle sur la base d'un mensonge puisque vous avez indiqué que nous aurions fait un abattement de 50 % sur le prix. Ce qui est faux. Après, on verra l'issue de ce recours.

Vous avez fait un recours sur le PLUI sur vos terrains. Évidemment, par contre, nous...

Monsieur CHICHIGNOUD : Attendez, Monsieur le Maire, là. Vous mélangez tout, là.

Monsieur le Maire : Je ne mélange pas.

Monsieur CHICHIGNOUD : Quel recours sur le terrain ? Parce que si vous parlez du recours...

Monsieur le Maire : Vous avez essayé de faire...

Monsieur CHICHIGNOUD : Ça ne me regarde pas.

Monsieur le Maire : D'accord.

Vous avez essayé de faire une opération politique sur l'antenne. Vous avez fait de la récupération politique sur le Safre, alors que ce sont les gens de votre équipe qui ont rendu cette zone constructible.

Donc vous voyez, au bout de six mois, je n'ai pas encore envie de vous intégrer.

Monsieur CHICHIGNOUD : Écoutez, on va revenir sur les faits.

Question, dernière mise à jour du plan de sauvegarde ?

Monsieur le Maire : Les questions ne sont pas ouvertes au débat, je le rappelle.

Monsieur CHICHIGNOUD : Quelle est la dernière mise à jour du plan de sauvegarde ?

Monsieur le Maire : L'année dernière.

Monsieur CHICHIGNOUD : L'année dernière, d'accord.

Si vous voulez, refaites-la, les risques évoluent vite. Sans nous, ce n'est pas grave. Et mobilisez les agents.

Monsieur le Maire : Je vous rassure, j'ai pris la décision de ne pas le faire tous les 15 jours.

Monsieur CHICHIGNOUD : Je ne vous demande pas ça.

Monsieur le Maire : Bien, une question du groupe Simiane au cœur.

Question orales du groupe Simiane au cœur.

Monsieur VIGOUROUX : Au dernier Conseil Municipal, nous vous demandions de nous préciser comment vous envisager de financer les 8,8 millions d'euros minimum qui resteront à la charge de la commune pour le mandat actuel.

Je rappelle à cet effet que le budget 2026, je dis bien le budget et non pas le compte administratif, affichait un déficit global de près de 7,7 millions d'euros, réduisant à néant les réserves de la commune. Que la dette au 1^{er} janvier 2026, en augmentation de 517% au précédent mandat, ressortait à 8 816 557 euros. Il faudra plus de 37 années à la commune pour rembourser cette dette.

Votre programme 2026-2032 prévoit 25 millions d'euros de dépenses nouvelles d'équipements.

Est à rappeler que celui de 2020 en prévoyait 12 et que ce sont 39 millions d'euros qui ont été réalisés ou engagés.

Pour éluder cette question, vous avez répondu que nous faisions une erreur de lecture, ce qui est totalement faux car vous parliez du résultat 2025, alors que nous évoquions le budget 2026.

En effet, le budget 2026 affiche une insuffisance de recettes tant qu'au niveau du fonctionnement, 1 069 635 euros, que de l'investissement, 6 615 278 euros, qui absorberont la totalité des réserves de la commune.

Voilà, et au niveau du ROB, je rappelle également que vous avez présenté un plan pluriannuel d'investissement qui ne porte que sur les exercices 2026 et 2027, empêchant ainsi d'identifier le financement de la totalité des équipements prévus.

Donc je vous repose la question : comment allez-vous financer ces 8,8 millions d'euros ?

Monsieur le Maire : Bien, alors cette question vous nous l'avez posé déjà au dernier Conseil Municipal. Texto, à la virgule près. On vous a déjà répondu. Je vous renvoie au Conseil Municipal. Comme quoi ce n'est pas un déficit, mais c'est l'inverse.

Monsieur VIGOUROUX : Mais c'est faux ! Vous me parlez de...

Monsieur le Maire : Je sais bien que le contrôle de légalité, ce sont des mauvais...

Monsieur VIGOUROUX : Vous parlez du compte administratif 2025...

Monsieur le Maire : Imaginez-vous que pour 2,7 %...

Laissez-moi finir !

Arrêtez !

Pour 2,7% de déficit à la Métropole, ils ont bloqué le contrôle de légalité. Alors, vous imaginez qu'un déficit de 15% sur une commune, ils auraient laissé passer ? C'est du n'importe quoi.

Donc là-dessus, je vous renvoie...

Monsieur VIGOUROUX : Je vous parle du budget...

Vous ne savez pas faire la différence entre un budget et un compte administratif ? C'est très inquiétant ça Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Bon, vous me parlez de budget, après de compte administratif.

Monsieur VIGOUROUX : Je vous parle du budget 2026.

Monsieur le Maire : D'accord, c'est la même réponse que je vous ai fait au dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : De toute façon que ce soit le compte administratif ou le budget, s'il y a un déficit, c'est la Cour des Comptes dans la foulée. D'accord ? Et ce n'est pas le cas.

Question suivante.

Monsieur VIGOUROUX : Cela concerne un point de l'ordre du jour...

Monsieur le Maire : Oui, oui allez-y.

Monsieur VIGOUROUX : Nous constatons que pour la première année, vous transmettez au Conseil Municipal le compte administratif du SIGV, en complément du rapport d'activité, conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, ce qui n'a jamais été fait au mandat précédent. Vous avez indiqué en faire la demande auprès de la présidente.

Nous souhaiterions connaître le montant incombant à la commune de Simiane, tant en investissement qu'en fonctionnement, et nous demandons également le montant des indemnités versées aux trois maires qui président ce syndicat en 2025.

Monsieur le Maire : Cela vous me l'aviez demandé, je vous avais fourni les papiers au sein du Conseil Municipal, qui ont de suite été passé sur Facebook. Je vous le rappelle quand même. Ce qui en déontologie est quelque chose de très très limite...

Monsieur VIGOUROUX : Ah bah non, vous deviez le fournir le tableau.

Monsieur le Maire : Les renseignements de la Métropole ou du Conseil Municipal ne doivent pas être sur les réseaux.

Monsieur VIGOUROUX : Si, ils devraient être sur le site de la mairie.

Monsieur le Maire : Très bien, vous pouvez mettre votre retraite sur les lignes, j'aimerais bien la connaître.

Monsieur VIGOUROUX : Pas de soucis.

Monsieur le Maire : J'aimerais bien, j'attends de voir.

Deuxièmement, ça fait combien de temps que vous siégez ici ?

Monsieur VIGOUROUX : Réfléchissez, à la première...

Monsieur le Maire : Cela fait quelques années quand même ?

Monsieur VIGOUROUX : Oui oui, vous aussi.

Monsieur le Maire : Donc, vous ne savez pas qu'au niveau du SIGV, il n'y a pas d'investissement, on a que du fonctionnement.

Monsieur VIGOUROUX : Non, il y a de l'investissement. Vous n'avez pas lu le compte administratif...

Monsieur le Maire : Ah oui, l'investissement. On donne une dotation par commune au pourcentage de la population. Puis, le SIGV fait son budget en fonction, investissement, fonctionnement. La mairie ne donne que du fonctionnement. Cela depuis la création, ce n'est pas grave.

Monsieur VIGOUROUX : Ok. Donc, il y a bien une section investissement...

Monsieur le Maire : Je peux simplement vous donner le chiffre qui n'est pas un secret, évidemment, puisqu'il est marqué sur le budget. C'est 254 441,30.

Monsieur VIGOUROUX : Il est marqué sur le rapport d'activité, mais pas sur le compte administratif.

Monsieur le Maire : C'est vrai qu'on sort cette somme-là sans l'inscrire au budget.

Monsieur VIGOUROUX : Dans votre budget oui.

Monsieur le Maire : Ah oui, mon budget. C'est le budget de la commune, pas le mien.

Monsieur VIGOUROUX : Les indemnités 2025 ? Non, parce que...

Monsieur le Maire : Je vous les ai fournis au Conseil Municipal et vous les avez mis de suite sur les réseaux. Arrêtez.

Monsieur VIGOUROUX : Non...C'était 2024.

Monsieur le Maire : Je suis désolée mais ça n'a pas changé.

Monsieur VIGOUROUX : Peut-être qu'en tant que président vous touchez plus.

Monsieur le Maire : Ah oui, bah ce que vous voyez sur Amapola, vous le mettez sur moi.

Bien, c'est une bonne entrée en matière.

Oui, pour le règlement intérieur, je ne pense pas avoir fait voter. Ah non, je parlais du compte rendu du dernier conseil.

Pour le dernier compte rendu du conseil, qui est contre ? Abstention ?

Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026.

POUR : 29

1.1. OBJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur CALDERINI : Oui. J'ai pris le temps ces deux derniers jours de le lire dans le détail.

J'ai quatre remarques à faire. Sur les articles 4, 8, 30 et 20, qui sont des remarques d'ordre de fonctionnement et des remarques juridiques. Si vous le permettez, je vais les lister rapidement et puis apporter une proposition de façon à...

Monsieur le Maire : Sur quels articles ?

Monsieur CALDERINI : Sur quatre articles.

Article 4 : on y trouve la subordination de l'accès au dossier à une autorisation et l'obligation de faire transiter toute demande d'information sous couvert du Maire ou de l'adjoint en charge du dossier.

Donc, ça me semble aller à l'encontre de l'article L.2121-13 du CGCT, qui fait de l'information du Conseiller Municipal, un droit attaché à sa fonction et non une faculté laissée à la passation de l'exécutif.

Ça, c'est le premier point.

Article 8 : il est fait interdiction aux documents et comptes rendus de commission d'être rapportés ou produits à l'occasion d'une quelconque procédure administrative.

C'est un petit peu gênant sur le plan juridique. Une telle clause revient à priver un Conseiller Municipal de la possibilité de produire une pièce dans le cadre d'un recours, ce qui n'est conforme ni au droit aux recours effectifs ni aux principes généraux du droit.

À l'article 20, il est donné la faculté au président d'interrompre un orateur s'il le décide, sans que ce pouvoir soit rattaché à un motif objectif : dépassement de temps, hors sujet, trouble à l'ordre public.

En l'absence d'un encadrement, cette disposition ouvre la voie à un usage discrétionnaire qui peut restreindre la liberté d'expression de tout conseiller, qu'il appartienne à la majorité ou à l'opposition.

Enfin, à l'article 30, c'est un détail, il y a une mention selon laquelle un changement de lieu peut être imposé au groupe d'opposition, sans contestation possible.

Cette formule est dommageable, elle est dépourvue de toute portée juridique et n'a pas sa place dans un texte réglementaire, dans la mesure où aucune disposition ne peut faire échec à un droit de reprise.

Alors, je voulais faire une proposition par rapport à ceci, non pas de faire, surseoir au vote de ce règlement qui est nécessaire, mais je propose que ces points fassent l'objet d'une modification du règlement qui viendrait dans les prochains conseils, dans les conditions prévues d'ailleurs à son article 34, sur la base donc de la demande d'un tiers des membres du conseil en exercice, si mes collègues sont d'accord.

Donc, je suis disposé à contribuer évidemment à cette proposition de modification et de régularisation de ces textes.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des observations ?

Monsieur Magnan.

Monsieur MAGNAN : Alors, merci des remarques qui viennent d'être apportées, qui abondent même dans le sens de mes remarques que je vais vous détailler.

Sur les trois articles, l'article 7 : la disparition des six commissions, la question est pour quelle raison le nombre de commissions a diminué et quand ont-elles été réunies la dernière fois ?

Je vous pose la question si vous voulez y répondre.

Monsieur le Maire : Alors, les commissions, on a mis trois commissions.

Après, il appartient au Conseil Municipal de créer une autre commission si besoin.

Monsieur MAGNAN : On a bien compris, mais la diminution de commission obligatoirement diminue les échanges entre les conseillers. Je pense que c'est préjudiciable pour tout le monde.

Monsieur le Maire : D'accord, alors sachez quand même qu'il y a des commissions que nous avons, on a attendu l'opposition pendant x temps, elle n'est jamais venues. Donc, moi, je ne vais pas, pour certaines commissions, prendre ceux de la majorité et jouer au tarot.

Bon, les commissions, s'il y a besoin de commissions, on les fera. Et on n'est pas limités dans les commissions.

Monsieur MAGNAN : J'ai bien compris, j'ai bien compris, mais ne faites pas le rapport au mandat précédent, on n'y était pas.

Article 21...

Monsieur le Maire : Vous étiez là au premier mandat je crois ?

Monsieur MAGNAN : Pardon ?

Monsieur le Maire : Vous étiez là au premier mandat ?

Monsieur MAGNAN : Une partie du mandat, oui.

Mais les commissions étaient là.

Monsieur le Maire : Je vous laisse.

Monsieur MAGNAN : L'article 21 fait référence à l'article L2312-1 du CGCT, qui a été modifié par l'ordonnance n°2025-52 du 12 juin 2025. Par son article 1, il rend applicable pour l'exercice budgétaire de 2026.

L'article 29, sur les comptes rendus des CM, il a disparu, que ce règlement intérieur est une simple erreur matérielle.

L'article 29, sur les comptes rendus des conseils municipaux, il a disparu de ce RI. L'article 29, si vous pouvez le relire, dans le document qui a été transmis.

Je pense que ce sont des erreurs matérielles.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si c'est une erreur matérielle, mais effectivement elle n'y est pas.

Monsieur MAGNAN : Je pensais que vous alliez le voir aussi, c'est pour ça que j'ai fait la remarque.

L'article 30, mise à disposition de locaux. Le local désigné se situe dans un bâtiment qui n'est pas en état de recevoir les élus.

Quelle est l'adresse du nouveau local des élus ? Si vous en avez défini un ?

Est-ce que le local est toujours accessible ?

Monsieur le Maire : Le compte-rendu depuis la loi 3DS n'existe plus.

Le local, je pense qu'il est accessible. Vous avez vu la porte qui était murée ?

Monsieur MAGNAN : Elle est cadénassée.

Monsieur le Maire : Oui. Et avant, il n'y avait pas des clés ?

Monsieur MAGNAN : Je n'ai pas de clé moi. Déjà, ce n'est pas une clé, c'est...

Monsieur le Maire : Oui vous vous n'avez pas de clé, mais il me semble quand même que quand vous vous réunissiez les groupes au dernier mandat, et au premier mandat d'ailleurs, il y avait un jeu de clés ?

Monsieur MAGNAN : Mais le premier mandat, Monsieur le Maire, le premier mandat, c'était il y a 10 ans.

10 ans, c'était accessible, il y avait un encore la Police Municipale au rez-de-chaussée.

Aujourd'hui, il faut un code.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez besoin de la Police Municipale pour introduire une clé dans une serrure ?

Monsieur MAGNAN : Non, ne mélangez pas tout. Je vous ai dit déjà, ce n'est pas une clé, c'est un code qu'il y a actuellement.

Donc, ce qu'on demande, c'est accès à ce local, tout simplement.

Il est toujours accessible et...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas muré, oui.

Monsieur CHICHIGNOUD : Non mais il est en état ?

Madame LEPAGE-BAGATTA : La commission de sécurité a validé le...

Monsieur le Maire : Je vais passer une commission de sécurité pour voir si le bâtiment où se réunit l'opposition ne va pas s'écrouler. Ce n'est pas dans la chapelle, là.

Monsieur MAGNAN : Ne nous faites pas une tribune politique à chaque fois, Monsieur le Maire, ce n'est pas la question.

Donc, ma question est, où on récupère le code pour y accéder ? On vous le demande ?

Monsieur le Maire : À la mairie, vous le demandez.

Monsieur MAGNAN : Ok.

Alors, faire un inventaire des points qui touche à l'expression de l'information des élus. Pour nous, on ne peut pas voter ce RI en état.

Article 4, accès aux dossiers. Ça a été évoqué précédemment. Nous ne stipulons aucune autorisation préalable, contraire au droit.

L'article 5, question orale. Il fixe un délai de 2-4 jours. Aujourd'hui, on estime que ce n'est pas suffisant.

L'article 31, bulletin d'information générale. Il fait référence à l'article L. 2121-27-1 du CGCT, modifié par la loi de 2024. À son article 15, un espace est réservé aux conseillers des élus sur une liste autre que celle obtenue par la loi.

Le règlement intérieur définit un espace réservé à l'expression libre sur la base de 1-29^{ème}. Cet espace est insuffisant pour nous. Les jurisprudences ont jugée insuffisamment le nombre de lignes imposées.

La possibilité d'utiliser la page Facebook de la commune n'est pas mentionnée. Ces points ne sont pas conformes au CGCT.

Vous ne pouvez pas restreindre le droit à l'information, le droit à l'expression et le droit de participation effective des élus minoritaires à la vie municipale.

Et pour toutes ces raisons, nous demandons qu'une commission soit mise en place pour mettre en conformité le RI avec le CGCT, en vue de le soumettre au vote au prochain Conseil Municipal.

En cas de besoin, si vous le souhaitez, nous pourrions participer au rebalayage du règlement intérieur.

En l'état actuel, nous voterons contre ce règlement intérieur.

Monsieur le Maire : J'ai bien compris.

Donc, sur le Facebook de la mairie qui recense les événements, où il n'y a jamais eu de politique, vous voulez politiser ? Est-ce que vous êtes sûrs que les gens vont regarder Facebook ?

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Monsieur Vigouroux.

Monsieur VIGOUROUX : Oui, j'en ai quelques-unes également.

Sur l'article 4, qui a été évoqué tout à l'heure, effectivement, le règlement intérieur peut organiser matériellement l'exercice du droit d'information des conseillers municipaux, mais il ne peut pas transformer ce droit en autorisation discrétionnaire du maire de l'administration.

Donc, l'après-autorisation doit être supprimée, de même que toutes demandes doivent être formulées sous quatre jours auprès de la DGS, etc., c'est beaucoup trop restrictif.

L'article 5, les questions orales. Le CGCT dit que les questions orales portent sur les affaires de la commune.

Vous limitez ça, en disant que les questions doivent porter exclusivement sur les compétences du Conseil Municipal. Ce n'est pas légal, ce n'est pas réglementaire. Donc, là aussi, il faut supprimer cette phrase.

Un petit point sur les commissions municipales. L'article L. 2121-22 du CGCT prévoit que le Maire est président de droit des commissions. Là, on parlait de président, de vice-président, il faut peut-être s'appuyer sur le texte et dire que de droit, le Maire préside toutes les commissions. Et quand il est empêché, il y a effectivement un vice-président qui est désigné président.

La commission d'appel d'offres sur l'article 9. Vous citez le Code des marchés publics, or ce n'est plus le Code applicable. On est maintenant au Code de la commande publique, depuis un certain temps déjà. Donc, cette partie du règlement, issue d'un ancien modèle, doit être réécrite.

L'enregistrement des séances. Le règlement prévoit tout enregistrement de la séance, qui requiert une confirmation par son auteur en début de séance.

Or, l'article L. 2121-18 du CGCT prévoit que les séances sont publiques et qu'elles peuvent être retransmises par des moyens audiovisuels. On a une jurisprudence là en la matière, qui fait qu'une personne, il n'y a pas besoin d'avoir une autorisation préalable pour faire une vidéo d'une séance.

Article 28, le procès-verbal... dit notamment que les délibérations sont signées par tous les membres présents. Ce n'est plus le droit applicable. Depuis 2022, les délibérations sont inscrites au registre assigné par le Maire et le secrétaire de séance.

L'article 30, local de l'opposition. Il y a une phrase qui pose problème, en disant que la commune pourra demander le changement de lieu sans contestation possible. Le règlement municipal ne peut pas priver à l'avance les élus de leur droit de contester une décision administrative devant le juge.

L'article 31, donc droit de l'expression de l'opposition. La loi prévoit que dans les communes de 1 000 habitants et plus, des informations générales sur ses réalisations et sa gestion, un espace doit être réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale.

La jurisprudence récente est devenue assez exigeante sur le sujet, sur plusieurs points.

Les restrictions concernent notamment l'expression politique et lorsque le règlement conférait aux maires un contrôle excessif sur les textes des élus minoritaires, qui est noté, effectivement, dans le règlement intérieur.

Dans votre projet, donc, il y a un passage qui donne au directeur de publication le pouvoir de refus et de modification des textes, qui doit être très précisément encadré. Vous ne pouvez pas transformer le droit d'expression de l'opposition à un régime d'autorisation préalable.

D'autre part, le règlement prévoit une ligne par conseiller. Ce qui produit aujourd'hui à accorder 23 lignes à la majorité, qui a déjà les 35 pages de la revue. Seulement cinq au groupe de cinq élus et une seule ligne au groupe représenté par un seul élu.

Or, la jurisprudence administrative exige que l'espace réservé aux élus, n'appartenant pas à la majorité, soit non seulement équitablement réparti, mais également suffisant pour permettre une véritable expression.

Une ligne par élu je suis désolé, ça ne garantit pas cette exigence.

Monsieur le Maire : C'est au nombre de conseillers.

Monsieur VIGOUROUX : Ça ne répond pas à cette exigence.

Voilà, ensuite, concernant effectivement le pouvoir de contrôle du maire sur les écrits des expressions politiques, est-ce qu'il s'applique pour tout le monde ?

Dans le dernier bulletin, la majorité a utilisé son espace pour me mettre nommément en cause, en parlant notamment d'incompétence notoire en affirmant que je prenais les Simianais pour des idiots.

Nous sommes ici très loin d'une simple présentation du bilan municipal ou d'une réponse politique.

Est-ce que si j'avais écrit ces choses-là sur vous, vous les auriez gardées sur la revue ?

Monsieur le Maire : Vous avez déjà fait pire.

Monsieur VIGOUROUX : Ah ben non ! Jamais de la vie, je ne me serais jamais permis ce genre de choses. Même s'il y avait effectivement...

Voilà, donc là aussi, compte tenu de ce certain nombre de remarques, notamment de droit, nous ne voterons pas pour ce règlement intérieur.

Monsieur le Maire : D'accord. Alors le règlement intérieur, si je l'ai compris, il n'est pas parfait, c'est certain, mais au moins il a le mérite d'exister. Donc, je vais le mettre en vote, et on le modifiera, si besoin, on prend toutes les remarques et on regarde.

Bien, pour ce sujet-là...

Monsieur CHICHIGNOUD : Une dernière question.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur CHICHIGNOUD : Alors, on comprend, puisqu'il y a l'histoire des délais, des six mois, pour le voter. Donc ok.

Par contre, je rejoins Monsieur Calderini. En l'état, ce règlement intérieur, il est à risque juridiquement, pour dire ça gentiment. C'est-à-dire que globalement, devant un juge...

Monsieur le Maire : Vous savez Monsieur Chichignoud, quand on est Maire, tout est à risque.

Monsieur CHICHIGNOUD : Non, mais non, là, c'est écrit, c'est formel, c'est acté, c'est...

Monsieur le Maire : Si, si.

Monsieur CHICHIGNOUD : Non, donc, si mon groupe, aujourd'hui, vote contre, c'est parce que, vu qu'il y a des problèmes juridiques et sur la légalité, je ne vais pas m'engager à voter sur quelque chose qui n'est pas légal.

Monsieur le Maire : J'ai bien compris.

Monsieur CHICHIGNOUD : Mais est-ce qu'on peut...

Non, mais attendez, laissez-moi finir.

Est-ce qu'on peut juste se dire que, d'ici un mois, on réunit une commission de travail, avec ou sans nous, sans problème, encore une fois, et au moins, on tranche, on le révisé, et on amende, et on remettra au vote au prochain Conseil Municipal, d'ici un mois ?

Oui ?

Monsieur le Maire : J'ai bien compris. Donc non, on le vote.

Monsieur CHICHIGNOUD : Et pas de commission de travail ? Et on le laisse en état ?

Monsieur le Maire : Déjà, on va regarder les remarques, et on en fera si besoin.

Monsieur CHICHIGNOUD : Oui, mais...

Monsieur le Maire : Mais oui, mais...

Monsieur CHICHIGNOUD : On dit tous la même chose.

Monsieur le Maire : Oui, oui.

Qui est contre ? Abstention ?

Il a été conseillé de ne pas approuver, de ne pas avoir de règlement plutôt que de surseoir.

Monsieur CHICHIGNOUD : Mais je n'ai pas dit qu'on n'allait pas le voter.

POUR : 22

ABSTENTION : 1 (M.CALDERINI)

CONTRE : 6 (M. Clément CHICHIGNOUD, M. Noé GUIGONET, Mme Marie-Line LEPAGE-BAGATTA, Mme Julia MICH, M. Gilbert MAGNAN, M. Marc VIGOUROUX)

La délibération est adoptée.

1.2. OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ SIGV 2025

Monsieur le Maire : En tant que Président du SIGV, même si c'était les comptes de l'année passée. Je préfère que cela soit rapporté, s'il y a des questions.

Madame Valois, qui est membre du SIGV.

Madame VALOIS-VALERA : Oui, merci Monsieur le Maire.

C'est l'approbation...

Monsieur le Maire : Je rappelle qu'il n'y a pas de vote.

Monsieur le Maire laisse la présidence à Madame Valois-Valera.

Madame VALOIS-VALERA : Oui, il s'agit de l'approbation du rapport à l'activité du SIGV. Et comme l'a dit Monsieur le Maire, ne fait pas l'objet d'un vote.

Alors, je pense que tout le monde l'a lu.

Je peux vous faire un petit résumé, si vous le souhaitez, ou vous voulez directement en parler.

Un petit résumé ?

Alors, je vais vous faire un petit résumé sur le compte financier...

Non ?

Alors, ce n'est pas la peine, si personne ne le demande. Il n'y a pas de souci.

On passe donc à la délibération suivante.

Je vous rends la parole Monsieur le Président.

Monsieur VIGOUROUX : Moi, j'avais quelques précisions à demander, par contre.

Sur le service informatique, là, je voulais savoir si le service intervient pour tous les outils numériques des trois communes, y compris, donc, les logiciels de comptabilité et de paye ainsi que les agents, etc. Ou si c'est uniquement sur les points présentés en page 43 ?

Madame VALOIS-VALERA : C'est pour la maintenance.

Monsieur VIGOUROUX : Pour la maintenance ?

Madame VALOIS-VALERA : On achète nos logiciels et ensuite le SIGV fait la maintenance.

Monsieur VIGOUROUX : Et la maintenance c'est quoi ? Et les données ? C'est le SIGV qui les récupère ? Les données comptables et RH.

Madame VALOIS-VALERA : C'est sur le serveur du SIGV.

Monsieur VIGOUROUX : Sur le serveur du SIGV.

Sinon, vous avez fait une analyse SWOT, là, sur ce service informatique. Enfin, le SIGV a fait une analyse SWOT. Voilà. Il y a des menaces qui sont clairement identifiées dans cette analyse, mais il n'y a pas d'objectif proposé pour l'adaptation de ces menaces.

Donc, que va-t-il en être, en la matière, pour intervenir avec ça ?

Madame VALOIS-VALERA : C'est un point qui est pris en considération par le SIGV, parce que, effectivement, il y a beaucoup de menaces concernant tout ce qui est informatique, et je pense que les solutions ont été trouvées.

Alors, les solutions, ce sont... Le stockage de données, voilà. Il y a aussi la sécurité, les sauvegardes.

Enfin, je veux dire que c'est un point qui est réellement pris en considération.

Monsieur VIGOUROUX : Il y a quelques éléments dans les menaces pour lesquels il n'y a pas de réponses qui sont données.

J'avais une question également concernant le service social.

Il n'y a pas d'objectif fixé pour 2026, mais je voulais savoir s'il y avait un plan d'action qui existe, ou qui va être mis en place, pour lutter contre les risques de violences et d'abus sexuels sur les enfants, notamment dans le cadre périscolaire. C'est quelque chose qui a été proposé au niveau national. Là, il n'y a rien en la matière.

Madame VALOIS-VALERA : Tout à fait.

Alors, c'est fait.

Et sachez qu'on a un organisme, ce n'est pas un organisme d'ailleurs, excusez-moi, c'est l'association PACTS qui intervient régulièrement sur les écoles des trois communes et qui donne des conseils aux enfants concernant tout ce qui est harcèlement quel qu'il soit : psychologique, physique, etc.

C'est régulier, c'est tous les ans, ça se fait, depuis que je m'occupe des écoles, ça s'est toujours fait.

Et les enseignants en sont très friands. Parce qu'ils disent que c'est très bien fait.

Monsieur VIGOUROUX : Est-ce qu'il y a une cellule d'écoute pour les enfants, quand il y a des problèmes particuliers qui remontent ?

Madame VALOIS-VALERA : Non, ça c'est au niveau de l'Éducation Nationale.

Monsieur VIGOUROUX : Non, je parle du périscolaire. C'est dans le périscolaire où on a eu le plus de problématiques quand même.

Madame VALOIS-VALERA : Alors, sachez que nos animateurs sont triés sur le volet parce que, effectivement, tous ces problèmes de harcèlement et autres, ça nous interpelle. Donc, ils sont triés sur le volet.

Et le directeur du périscolaire, que ce soit à l'élémentaire ou à la maternelle, est à l'écoute de tous les enfants et a un œil vigilant sur tout ce qui se passe.

Monsieur VIGOUROUX : Ça serait bien peut-être qu'il y ait un protocole ou une procédure qui permette d'identifier tous les risques et de mettre en place des réponses appropriées à l'enfant.

Madame VALOIS-VALERA : C'est déjà fait ça.

Monsieur VIGOUROUX : Ça serait bien alors qu'on puisse en disposer, si vous pouvez nous le transmettre ça serait bien.

Sur le service social également, la thématique du handicap fait partie des missions du SIGV, au même titre que la parentalité et la petite enfance.

Aussi, je me demandais s'il ne serait pas opportun que le SIGV assure la coordination des actions en faveur du téléthon pour les trois communes, ce qui permettrait de donner une nouvelle évolution de cette démarche sur notre territoire.

Madame VALOIS-VALERA : C'est une possibilité.

L'année dernière, le choix s'est porté sur le handicap et il y a eu un forum du handicap...

Monsieur VIGOUROUX : À Cabriès.

Madame VALOIS-VALERA : À Cabriès, voilà, je vous remercie.

Il y a beaucoup de personnel qui a été formé pour pouvoir s'occuper des enfants handicapés, c'est une bonne chose.

Cette année, le forum de la parentalité interviendra le 17 octobre au matin, peut-être un peu plus dans la journée, mais enfin le matin c'est une certitude, sur notre commune.

Maintenant, pour le téléthon, c'est vrai que c'est une bonne idée. C'est quelque chose qu'on pourrait proposer au SIGV.

Monsieur VIGOUROUX : Pour le CSUI, est-ce que vous pouvez nous faire le distinguo entre réquisition et recherche ? C'est vrai qu'on n'a pas forcément l'explication là-dessus. Est-ce que c'est entre gendarmerie et Police Municipale ?

Nous sommes surpris du nombre très conséquent de ces réquisitions et recherches sur Simiane, avec des chiffres à peine inférieurs à ceux de Bouc-Bel-Air, qui compte encore plus d'habitants, presque trois fois plus.

On est aussi très surpris du très faible nombre de réquisitions sur Cabriès, 12, qui compte à peu près de 11 000 habitants.

Enfin, une autre question.

Madame VALOIS-VALERA : Oui ?

Monsieur VIGOUROUX : Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir un indicateur d'efficacité du CSUI ? Par exemple, combien d'auteurs de vols de cambriolage ont été appréhendés grâce au SIGV ?

Combien d'accidents de la circulation ont été identifiés et ont permis d'avoir des témoignages qui mettent en cause le responsable de ces accidents, les dégradations et tout ça ?

Un indicateur de cette nature qui permettrait de prouver que ça sert véritablement à la commune, aux trois communes.

Madame VALOIS-VALERA : Concernant la distinction entre recherche et réquisition. La recherche, c'est quand ce sont les forces de police ou de gendarmerie qui sollicitent directement le SIGV. La réquisition, c'est quand le parquet demande au SIGV de faire une recherche sur telle ou telle vidéo, tel jour, à telle heure, etc.

Ensuite, vous dites que Cabriès est très peu impacté par rapport à nous, par les recherches et la réquisition. Tant mieux pour eux.

Nous, nous en avons pas mal, effectivement, et j'estime que c'est bien. Je dirais même que c'est très bien, parce que ça permet une sécurité quand même, je ne vais pas dire complète, parce que la sécurité complète, ça n'existe pas, mais une bonne sécurité.

Je me rappelle plus du dernier point dont vous avez fait état...

Monsieur VIGOUROUX : L'indicateur d'efficacité.

Madame VALOIS-VALERA : L'indicateur d'efficacité, effectivement, on pourrait essayer de l'obtenir.

Bien, puisqu'il n'y a plus d'autres questions, passons à la délibération suivante.

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte du rapport d'activité 2025 du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat.

Madame Valois-Valera rend la présidence à son Président.

Monsieur le Maire : Merci.

Avant de passer au point 1.3, je ne vais pas parler en tant que Président du SIGV évidemment mais en tant que Monsieur le Maire.

Je vais vous parler du passé.

Oui, il y a eu des attaques malveillantes. Bouc-Bel-Air, a perdu une grande partie de sa comptabilité suite à une attaque. Là-dessus, on a fait ce qu'on appelle des serveurs miroirs.

Ils avaient été délibérés ici même, afin de ne pas perdre les données, du moins, on pouvait perdre des données du jour, mais pas celles de la veille.

On a fait d'autres actions, et le SIGV a été audité par les services de l'État pour valider les pare-feux et le système qu'on a mis en place.

Et cela a fait augmenter la part de chaque commune au SIGV, et c'est principalement la partie sécurisation des données qui a été liée à cette augmentation.

Concernant la délinquance. Il y a un petit souci que rencontre Cabriès sur l'inertie de la Police Nationale qui est plutôt axée sur Vitrolles et Martigues que sur Cabriès. Donc, on a très peu de réquisitions, malgré le fait qu'il y ait plus de délinquance.

Concernant le peu de réquisitions de Bouc-Bel-Air par rapport à Simiane, c'est que nous demandons immédiatement l'avis du SIGV, ce qui n'est pas forcément leur cas.

La preuve, on a eu deux vols à l'arraché, qui se sont passés à une semaine d'intervalle. Les premiers auteurs ont été arrêtés le lendemain matin, et le deuxième n'a même pas eu le temps de prendre le train. Donc, ça, c'était avec les caméras.

Prend acte du rapport d'activité 2025 du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat.

1.3. OBJET : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU BASSIN VERSANT DE L'ARC

Monsieur le Maire : Le groupe majoritaire propose Monsieur Léonard Baldocchi. Cela peut se faire via les urnes.

Vu l'enjeu, je vous propose de voter à main levée. Qui serait pour ?

Bien. On va le faire à main levée.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 23

ABSTENTIONS : 6 (M. Clément CHICHIGNOUD, M. Noé GUIGONET, Mme Marie-Line LEPAGE-BAGATTA, Mme Julia MICH, M. Gilbert MAGNAN, M. Marc VIGOUROUX)

La délibération est adoptée.

1.4. OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL, AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'USINE « LAFARGE-HOLCIM CEMENTS » À BOUC-BEL-AIR

Monsieur le Maire : Je propose comme titulaire, celui qui était le représentant de Simiane, Monsieur Jean Le Pesq, qui a fait un excellent travail.

Et comme suppléant, Monsieur Léonard Baldocchi.

Monsieur CHICHIGNOUD : Juste dans notre groupe, on a Monsieur Magnan, qui est intéressé par le sujet. Est-ce que vous voulez bien le placer en suppléant ?

Monsieur le Maire : Alors, la question, c'était une proposition. Mais, je reste sur ma proposition.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 23

ABSTENTIONS : 6 (M. Clément CHICHIGNOUD, M. Noé GUIGONET, Mme Marie-Line LEPAGE-BAGATTA, Mme Julia MICH, M. Gilbert MAGNAN, M. Marc VIGOUROUX)

La délibération est adoptée.

1.5. OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL, AU SEIN DE L'ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE (OFS) « TOUS PROPRIÉTAIRES »

Monsieur le Maire : Donc, l'objectif de cela est principalement de réaliser des BRS.

Les BRS, le foncier reste à l'organisme, et les murs appartiennent à un propriétaire. Ça permet aux gens de devenir propriétaires, de sortir principalement du cycle du social.

Je propose Madame Jennifer Palombe pour cette délégation.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 23

ABSTENTIONS : 6 (M. Clément CHICHIGNOUD, M. Noé GUIGONET, Mme Marie-Line LEPAGE-BAGATTA, Mme Julia MICH, M. Gilbert MAGNAN, M. Marc VIGOUROUX)

La délibération est adoptée.

1.6. OBJET : AVENANT PORTANT PROROGATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU GRAND VALLAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.7. OBJET : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE CDG 13 / RECOLEMENT REGLEMENTAIRE

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.1. OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE HARCELÈMENT, DE DISCRIMINATION ET D'AGISSEMENTS SEXISTES PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE (CDG13)

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame LEPAGE-BAGATTA : Nous sommes très favorables, évidemment, à ce dispositif. Nous souhaiterions, pour information, si c'est possible, avoir des statistiques ou des données à

nous transmettre au sujet de ces signalements, dont les fréquences, les nombres, etc. Pour avoir une vision de cette action.

Monsieur le Maire : Généralement sur la population ?

Madame LEPAGE-BAGATTA : Sur la population de Simiane généralement... sur des données...

Monsieur le Maire : Oui. Alors, là, on sort de l'ordre du jour, mais il y a eu, j'ai les chiffres...

On a cela qui est répertorié dans les statistiques.

C'est fortement en baisse au niveau de Simiane, mais il y en a. Bon, on ne les compte même pas sur les doigts d'une main, mais il y en a, il ne faut pas rêver.

Là-dessus, au niveau des problèmes, on va dire, beaucoup plus profonds, ou sur de la pédophilie ou des actes de harcèlement sexuel, ou autres, on n'en a pas.

Mais, on n'est pas à l'abri. Aucune commune n'est à l'abri.

Je tiens à rappeler que j'ai fait plusieurs actions, je suis même monté voir le Ministre, pour que les maires soient au courant des fichés S. Ça a toujours été refusé. Ça a été renvoyé, en disant que le maire n'a pas sa voix.

Quand vous avez, dans le périscolaire, parce que ça peut arriver, un pédophile, il va chercher à travailler avec les enfants.

Quand vous avez, sur pied-levé, vous devez embaucher quelqu'un, vous ne savez pas. C'est peut-être quelqu'un qui est déjà fiché. C'est quelqu'un qui a peut-être déjà fait de la prison. On ne peut pas le savoir.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Avec la consultation du casier, c'est...

Monsieur le Maire : On peut le savoir uniquement pour les titulaires.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Maintenant, même les personnels intervenants bénévolement dans les écoles, on consulte les casiers des personnes.

Monsieur le Maire : Et vous pensez franchement, que du jour au lendemain on va nous le donner ? Il faut attendre...

Il y a déjà la fin de la vacation avant qu'on ne le sache.

Monsieur CHICHIGNOUD : Après, pour rebondir, ce n'est peut-être pas de demander les données accessibles aux maires, parce qu'il y a peut-être une question sur l'accès aux données qui se pose, mais peut-être à un organisme qui contrôle pour nous, en amont.

Monsieur le Maire : Les seuls, c'est la Justice et les Forces de l'Ordre.

Nous, en tant que maires, il faut croire que les maires de France sont pénalement responsables, mais quand ils demandent les données, il ne faut pas leur donner les éléments. Non, mais je veux dire, ça, c'est...

Je vais même élargir, j'ai demandé un truc simple : pendant le COVID, il y a eu combien de morts sur ma commune ? On m'a répété : « Nous, on le sait, vous n'avez pas à le savoir. ».

Il faut quand même le faire...

Madame LEPAGE-BAGATTA : C'est normal.

Monsieur le Maire : Oui, non, mais c'est complètement normal.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Ça ne me choque pas que vous ne le sachiez pas.

Monsieur le Maire : Comment ?

Madame LEPAGE-BAGATTA : Je vous ai dit, ça ne me choque pas que vous ne le sachiez pas.

C'est de l'ordre de la vie privée des gens, et la vie privée des gens, c'est à la limite...

Monsieur le Maire : Alors, savoir si on peut lever, si on peut faire, ou autre, s'il y a une épidémie énorme avec de la mortalité sur votre commune, ce n'est pas du ressort du maire, par contre, au niveau de cette sécurité publique, ou autre, c'est marqué quand même dans les prérogatives du maire.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Vous avez accès au registre des décès, je veux dire...

Monsieur le Maire : Non, non, non. J'ai accès au registre des décès, des morts sur ma commune. Ceux qui sont nés sur la commune, le reste je n'en sais rien, ceux qui sont morts à l'hôpital.

Moi, je peux vous dire que, pendant la période du COVID, je sais qu'il y a eu 11 morts. Et après, j'ai appris qu'il y a eu d'autres morts à l'hôpital. Je ne sais pas du tout.

Mais ça, c'est moins grave. C'est moins grave que les problèmes de pédophilie quand même.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Ce n'est pas une histoire de gravité, c'est une question de... Comment dire, pas de valeur mais c'est une question qui se discute et qui préserve la liberté de chacun de mourir là où il veut et comme il veut, sans que ce soit...

Je trouve que ça touche un droit fondamental à la liberté et à la vie privée.

Et c'est vrai que c'est...

Monsieur le Maire : Je n'ai pas fait d'arrêté municipal pour interdire de mourir sur la commune.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Je vous laisse le dernier mot.

Monsieur le Maire : C'était de l'humour.

Je rappelle quand même que j'ai appelé le Préfet comme quoi j'allais faire un arrêté pour interdire de mourir sur la commune, parce que le cimetière était plein. Parce qu'il avait bloqué l'autorisation de créer un nouveau cimetière. On en était là.

Vous voyez c'est ubuesque, mais ça fait bouger.

Qui est contre ?

Monsieur VIGOUROUX : Cette convention, en fait, ne concerne la commune qu'en tant qu'employeur, on est d'accord ?

Monsieur le Maire : Oui, oui.

Monsieur VIGOUROUX : C'est ça ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est ça.

Monsieur VIGOUROUX : Mais, une question, normalement, dans le secteur de l'animation, c'est-à-dire, par exemple pour le recrutement des animateurs périscolaires, vous pouvez demander l'extrait numéro trois du casier judiciaire.

Monsieur le Maire : Oui.

Mais l'extrait du casier judiciaire numéro trois ne dit pas tout.

Monsieur VIGOUROUX : Oui, mais pour les délinquants sexuels.

Monsieur le Maire : Moi j'en ai besoin quand il faut remplacer quelqu'un, j'en ai besoin à l'instant T.

Et il faudrait que j'attende, que j'embauche, et on verra.

Donc j'espère qu'il n'y aura pas d'acte irréparable entre temps.

Monsieur VIGOUROUX : Si la personne elle demande maintenant, elle l'a dans les 24 heures.

Monsieur le Maire : Il faut huit animateurs, enfin il faut un nombre d'animateurs excusez-moi, un animateur pour huit enfants. La veille, j'ai quelqu'un tombe malade, qui a un accident ou autre, on a une liste d'attente et on prend, s'il y a la liste d'attente et on a pu le faire en amont c'est bien, si c'est au pied-levé et bien...

Monsieur VIGOUROUX : Oui mais ça dure 24 heures. Après vous le connaissez, et s'il y a un problème sur le truc, on arrête le contrat...

Monsieur le Maire : S'il y a un problème, c'est grave.

Oui, au mieux, si on avait déjà le fichier.

Bien.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.2. OBJET : CRÉATION D'UN POSTE À TEMPS COMPLET D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES DE 2^{ème} CLASSE SUITE À UNE INTÉGRATION DIRECTE

Monsieur le Maire : C'est la régularisation du grade d'ancienneté.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3.1. OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE AL 0018 AUPRÈS DE LA SAFER

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Oui ?

Monsieur CHICHIGNOUD : Déjà, c'est super. À titre d'information, est-ce que vous avez déjà identifié des perspectives ou des candidatures ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur CHICHIGNOUD : Est-ce que vous pouvez nous en parler sans forcément dire le nom, bien sûr ?

Monsieur le Maire : Il me semble que sur cette exploitation, il y a un intérêt énorme dans cette parcelle. Elle touche les sols que la commune utilise, et il y a déjà de l'eau, avec les bornes d'eau agricoles en place.

Somme toute, je trouve que la SAFER nous l'a vendu un peu cher pour du terrain qui est actuellement en friche.

Actuellement, on a plusieurs personnes intéressées. On est en train de... ce n'est pas encore finalisé. Les plus crédibles... certains s'ils veulent faire du maïs avec l'eau et les problèmes de chaleur, ce n'est pas la peine, autant que ce ne soit pas des demandes ubuesques.

Le montant est de 12 960 euros hors taxe avec la commission due à la SAFER qui est de 960 euros, et la superficie est assez ridicule, c'est 4 826 mètres carrés. Le prix pour un terrain agricole, je trouve ça assez cher, mais comme je vous dis, c'est attendant à d'autres parcelles communales.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3.2. OBJET : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE ANCIENNE PORTION DE VOIE COMMUNALE DU DOMAINE PUBLIC ET INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire : C'est une portion de route qui donnait sur la Départementale, au niveau du SIGV, et il a été demandé par le Département d'interdire cette zone-là, qui est une portion de route qui est dans le domaine public, et ça prend sens.

En sachant que, même si elle est désaffectée, comme c'est du domaine public, on doit quand même l'entretenir.

Qui est contre ? Abstention ?

Monsieur MAGNAN : J'ai une question.

Monsieur le Maire : Oui ?

Monsieur MAGNAN : Une question d'organisation. Pourquoi ce passage dans le domaine privé, et quel est le but final ? Quel est le devenir de ce morceau dans le domaine privé ?

Monsieur le Maire : On verra. Pour l'instant, je ne sais pas. Ce que je peux vous dire, c'est que je n'irais pas entretenir cette voie qui est fermée à la circulation. Pour moi, c'est de la logique.

Monsieur MAGNAN : Merci de votre réponse.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 24

ABSTENTION : 5 (M. Clément CHICHIGNOUD, M. Noé GUIGONET, Mme Marie-Line LEPAGE-BAGATTA, Mme Julia MICH, M. Gilbert MAGNAN)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3.3. OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CAUE 13 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF POUR LE SUIVI DE L'OPÉRATION FAÇADES « EMBELLISSEMENT DES FAÇADES ET DES PAYSAGES DES PROVENCES » POUR L'ANNÉE 2026

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur VIGOUROUX : Oui. Je voulais savoir si cette convention allait être signée dans les mêmes conditions que précédemment, à savoir pour une subvention de travaux de rénovation de façade allant jusqu'à 300 euros du mètre carré.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur VIGOUROUX : Oui c'est pareil ?

Monsieur le Maire : Là, c'est la convention d'accompagnement du CAUE. Ce ne sont pas les façades.

C'est-à-dire que ça en fait partie, c'est le CAUE, qui est un organisme, très intéressant d'ailleurs, de la Métropole, qui prend des préconisations que l'on suit ou qu'on ne suit pas. Il n'y a pas d'obligation d'ailleurs. Mais ce sont des sachants qui nous aident énormément.

D'ailleurs, on a fait appel à eux, par exemple, pour l'aménagement du parvis de la mairie et du parking.

Monsieur VIGOUROUX : Donc, ça ne concerne pas la convention du Département, pour les subventions ?

Monsieur le Maire : Ça les concerne indirectement si on suit leurs préconisations. Voilà.

S'ils disent actuellement en préconisation, on doit faire un parement en or massif, c'est sûr que je dirais non. On n'est pas obligé de suivre.

Mais au niveau des couleurs, du rendu, etc. c'est intéressant, au niveau des volets, c'est intéressant. Mais on suit ou on ne suit pas. Il n'y a aucune obligation.

Mais c'est quand même quelque chose, si on devait passer par un bureau d'études, ça nous coûte quand même plus cher.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3.4. OBJET : DÉSIGNATION D'UN ADJOINT POUR EXERCER LES COMPÉTENCES D'AUTORITÉ EN MATIÈRE D'URBANISME SUR UN PROJET PERSONNEL DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire : Alors là, c'est une chose un peu particulière. D'ailleurs, s'il y a obligation ou pas obligation, mais il vaut mieux.

J'ai fait une demande de travaux personnel. C'est-à-dire sur une véranda, sur un carport existant, pour en faire avec des panneaux solaires.

Mais, étant maire, je ne peux pas signer.

Et il n'y a pas de bon aloi, que ce soit la responsable de l'urbanisme, qui a été désignée bien sûr, par mes soins.

Donc, c'est simplement pour qu'un conseiller signe à ma place.

Et s'il y a des questions là-dessus avant de passer... ?

Monsieur CHICHIGNOUD : Du coup, pour revenir sur ce que vous venez de dire, dans un souci de pluralisme, mais surtout pour le symbole, ne pourrait-on pas envisager qu'un élu d'opposition soit également désigné comme observateur, en plus de Madame Valois ?

Cette participation sans compétence décisionnelle ni pouvoir particulier, permettrait d'apporter un regard complémentaire et de contribuer à la transparence de la démarche.

C'est juste pour se détacher du fait que vous désignez quelqu'un de votre majorité. Mais c'est un plus.

Monsieur le Maire : Pour un auvent existant que je remplace ?

Monsieur CHICHIGNOUD : C'est juste pour contrôler les documents, les avoir.

Madame VALOIS-VALERA : Ça sera contrôlé.

Monsieur CHICHIGNOUD : Oui, mais...

Madame VALOIS-VALERA : Ça sera contrôlé avec impartialité... La dernière jurisprudence de juin 2026...

Monsieur CHICHIGNOUD : J'entends...

Monsieur le Maire : Je tiens à dire que je n'aurais pas besoin de cela si j'étais un citoyen normal.

Monsieur CHICHIGNOUD : Non, mais, bien sûr, mais c'est votre position qui l'impose.

C'est tout. Je n'ai rien à vous reprocher. C'est juste que voilà je propose quelqu'un, si vous voulez.

Ce n'est pas une question de faire les choses à votre place, c'est juste d'être observateur.

Monsieur le Maire : Alors moi, j'ai proposé Madame Dominique Valois, je ne participerai pas à cela parce que je ne peux pas participer au débat, forcément.

Je sors et je laisse la présidence à Madame Dominique Valois.

Monsieur le Maire laisse la présidence à Madame Valois-Valera.

Madame VALOIS-VALERA : Pour veiller à ce dossier avec impartialité, comme je vous le disais tout à l'heure, j'ai même pensé, voyez-vous, à vérifier ce qui s'est passé entre le 7 septembre, date du dépôt, et le 18 septembre, aujourd'hui, date à laquelle on va voter.

Actuellement, je ne sais pas quel va être le vote, mais, voilà.

Pour vous dire, je pousse l'impartialité jusqu'au bout.

Monsieur CHICHIGNOUD : Je ne questionne pas votre bonne foi.

Madame VALOIS-VALERA : Je l'espère.

Monsieur CHICHIGNOUD : Je dis juste que je vous prends un observateur X, n'importe qui qu'il soit, même quelqu'un de l'extérieur, on désigne quelqu'un de la majorité, et donc, voilà. Nous, par pluralisme, on peut au moins rajouter un observateur. Ça ne vous n'empêche pas de vous occuper du dossier mais au moins, on aura les documents à l'avance.

Madame VALOIS-VALERA : On ne l'a pas prévu, par contre, si le sujet vous intéresse véritablement, on pourra prévoir de faire peut-être une réunion.

Je vous dirais ce que j'ai vu, ce qui m'interpelle et ce qui ne m'interpelle pas

Monsieur CHICHIGNOUD : Si déjà on peut faire une réunion et qu'on peut voir tout ça ensemble, c'est très bien, ça suffit.

Madame VALOIS-VALERA : Donc, il y a d'autres questions ?

On peut passer au vote ?

Contre ? Abstention ? Pour ?

POUR : 28

Madame VALOIS-VALERA : Je vous remercie.

Je rappelle Monsieur le Président.

Monsieur le Maire reprend la présidence.

Monsieur le Maire : Merci.

Je tiens juste à signaler une chose en tant que particulier, citoyen français.

Si, une nouvelle fois, j'ai des élus de l'opposition qui rentrent sur ma propriété pour faire le listing ou l'état des lieux, je les foutrai dehors. C'est illégal et c'est du pénal. À bon entendeur salut. C'est déjà arrivé deux fois.

Monsieur VIGOUROUX : Vous avez acheté toute la forêt qui est autour de chez vous ?

Monsieur le Maire : Là où vous passez c'est chez moi, y compris le DFCI.

Monsieur VIGOUROUX : Le chemin qui permet de faire des randonnées, c'est chez vous ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur VIGOUROUX : Ah, ce n'est pas marqué.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas marqué, parce que je l'autorise, parce que je suis gentil.

Vous savez que le DFCI, il y a exactement 42 mètres public. 42 mètres. Tout le reste, c'est privé.

Ça s'appelle des propriétés privées, prévues par la loi.

Et puisque vous ne le savez pas, je vais vous le dire, mais c'est une histoire de tolérance D'ailleurs, j'ai fait mettre un panneau.

Le DFCI est interdit à la circulation, y compris pour les piétons et les vélos. C'est la loi. Parce que ce sont des propriétés privées.

On laisse faire, c'est de la tolérance, dans tout le Département. Mais, on a de plus en plus de propriétaires qui mettent des barrières sur les DFCI, donc là on a un risque incendie, ou qui refusent le DFCI à cause du nombre de gens qui viennent sur leur propriété.

Et, pour information, quand vous venez à gauche Monsieur Vigouroux, on n'est plus sur le DFCI. D'accord ?

À mon niveau, je sais très bien, puisque, je pense que vous y êtes allé avec votre ancienne tête de liste, autour de ma maison.

Monsieur VIGOUROUX : Non, nous avons juste...

Monsieur le Maire : Bon, alors, vous avez...

Monsieur VIGOUROUX : Non, nous avons juste suivi le guide des randonnées. Ok ?

Monsieur le Maire : Le guide des randonnées passe chez moi ?

Monsieur VIGOUROUX : Il marque en tout cas le sentier, le chemin qui permet de faire une randonnée.

Monsieur le Maire : En passant chez moi ?

Monsieur VIGOUROUX : Je ne sais pas s'il passe chez vous... Il indique ce truc...

Monsieur le Maire : Mais vous passez par où ?

Monsieur VIGOUROUX : Comment ça on passe par où ?

Monsieur le Maire : Une fois que vous êtes devant chez moi, vous continuez et après ?

Monsieur VIGOUROUX : Et bien, je continue...

Monsieur le Maire : Et après, où ? Vous vous enfoncez dans la forêt ?

Monsieur VIGOUROUX : Il y a une piste là.

Monsieur le Maire : La piste qui traverse ma propriété ?

Monsieur VIGOUROUX : Non, pas la piste qui traverse votre propriété.

Vous parlez de celle que vous avez fait goudronner là ?

Monsieur le Maire : Non, ça c'est l'entrée de mon chemin.

Monsieur VIGOUROUX : On n'y a pas mis les pieds.

Monsieur le Maire : Ah bon ? Vous êtes passés par où ?

Monsieur VIGOUROUX : Sur la piste.

Monsieur le Maire : Alors là, au niveau de l'argélas vous avez dû morfler.

Monsieur VIGOUROUX : La piste de la DFCI... elle passait par là.

Monsieur le Maire : Oui, j'aimerais bien voir ce guide, d'ailleurs.

Bien, sur ce, je vous remercie.

Il est 11h29, l'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite une bonne journée.

Je rappelle que demain, il y a une concentration de motos, non pas parce que je suis motard, mais il y a des sommes qui sont reversées à une association pour les enfants en fin de vie. Donc, c'est à but caritatif.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Philippe ARDHUIN

Secrétaire de séance

Dominique VALOIS-VALERA